

Processus de sélection 2024 Unité provinciale d'entraînement 9-10 ans

Version finale en date du 08 mars 2024

Admissibilité

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec pour l'année 2023-2024 ;
- Être né en 2014 ou 2015;
- Avoir complété l'ensemble des étapes du processus de sélection.

Les athlètes doivent être disponibles et disposé-e-s à s'entraîner lors du camp d'entraînement.

Selon le lieu de résidence de l'athlète, les entraînements auront lieu la fin de semaine du :

- 06-07 juillet, à Québec
- 13-14 juillet, à Montréal
- 27-28 juillet, à confirmer

Autorité pour la sélection

La codirection générale de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tou-te-s les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- La coordonnatrice de l'unité provinciale d'entraînement de Natation Artistique Québec ;
- L'équipe d'entraîneur-e-s de l'unité provinciale d'entraînement 9-10 ans ;
- Toute autre personne désignée par Natation Artistique Québec.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de la codirection générale de Natation Artistique Québec.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction générale ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié.

Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe.

Processus de sélection

Le processus de sélection se déroule en 2 phases :

Phase 1 : Participation au Championnat de qualifications 2024 (Divisions)

- Participation obligatoire à l'épreuve de figure provincial 9-10 ans (10%);

Phase 2 : Participation au Championnat provincial 12 ans et moins 2024

- Résultat des figures imposées provincial 9-10 ans (75%);
- Évaluation à sec (15%) :
 - Contenu détaillé dans le Drive à cet effet
 - Lors du championnat provincial 12 ans et moins

Les athlètes doivent obligatoirement participer aux phases 1 et 2 afin d'être considéré-e-s pour l'unité provinciale d'entraînement. Les athlètes ainsi sélectionné-e-s auront jusqu'à la date spécifiée dans le courriel pour confirmer leur participation aux camps d'entraînement de l'unité provinciale d'entraînement 2024.

Advenant des désistements, le comité de sélection aura la possibilité d'inviter des athlètes afin de compléter le groupe.

Un frais de participation de 25\$ est exigé afin de prendre part au processus de sélection.

En cas d'égalité, le résultat des figures imposées du Championnat provincial 12 ans et moins 2024 servira de bris d'égalité.

Sélection des athlètes qui composeront l'Unité provinciale d'entraînement 9-10 ans.

Selon les résultats de la journée d'évaluation, le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 36 athlètes qui participeront au camp d'entraînement de l'UPE. Un groupe de 12 athlètes participera à la première fin de semaine de camp de l'UPE, un autre groupe de 12 athlètes participera à la deuxième fin de semaine de camp de l'UPE et un autre groupe de 12 athlètes participera à la troisième fin de semaine de camp de l'UPE. Le choix du camp se fera en fonction du lieu de résidence des athlètes.

Les grilles d'évaluation des habiletés et les modes de calcul des résultats seront diffusés aux entraîneur-e-s via la page intitulée du [site internet](#), préalablement à la tenue du Championnat provincial 12 ans et moins 2024.

Critères d'engagement

L'athlète s'engage à :

- Conserver sa forme physique ;
- Conserver sa flexibilité ;
- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires (s'il y a lieu) ;
- Être disponible pour s'entraîner aux dates indiquées ;
- Respecter le contrat, le code de conduite et le code d'éthique.



Les parents de l'athlète s'engagent à :

- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires ;
- Respecter le code de conduite des parents

Sélection des solo et duos

Il n'y aura pas de routine individuelle, c'est-à-dire solo, duo ou duo mixte, qui seront sélectionnées pour l'unité provinciale 2024 9-10 ans.

Laissez-passer

Si un-e athlète est dans l'impossibilité de participer à l'une des phases du processus de sélection ou se voit dans l'obligation d'abandonner l'une de ces phases à une étape quelconque, le comité de sélection pourra étudier la possibilité d'octroyer un laissez-passer à cet-te athlète afin de lui permettre de participer à la phase ultérieure du processus de sélection, s'il y a lieu.

Un-e athlète bénéficiant d'un laissez-passer s'ajoutera au nombre d'athlètes initialement identifié-es pour la phase visée.

Si, pour un laissez-passer qui est accepté, un-e athlète manque une phase du processus de sélection, les pointages seront calculés comme suit :

Si l'athlète manque la phase 1 :

Phase 1 : Participation au Championnat de qualifications 2024 (- %)

Phase 2 : Participation au Championnat provincial 12 ans et moins 2024

- Résultat des figures imposées provincial 9-10 ans (85%) ;
- Évaluation à sec (15%) :
 - Contenu détaillé dans le Drive à cet effet
 - Lors du championnat provincial 12 ans et moins

Mesures particulières et circonstances extraordinaires :

Un laissez-passer pour la participation au camp d'entraînement de l'équipe du Québec pourrait être accordé à un-e athlète qui n'est pas en mesure de se présenter aux 2 phases pour des circonstances extraordinaires. Dans une telle situation, une demande officielle à Natation Artistique Québec doit être déposée pour analyse et validation de cette demande.

Pour déposer une demande de laissez-passer, l'entraîneur-e responsable de l'athlète devra compléter le formulaire disponible à cet effet. Le formulaire complété et les pièces justificatives, s'il y a lieu, devront être transmis à la coordonnatrice de l'Unité provinciale d'entraînement.



Hébergement et particularités liées au camp d'entraînement

Pour plus d'informations concernant les modalités relativement au déplacement et à l'hébergement pour toutes les activités de l'UPE, veuillez-vous référer à l'annexe sur la [page des équipes du Québec et de l'UPE](#) du site internet de NAQ.

